

**Déclaration orale de la FIMARC
Sur la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales
Point 9**

**61e Session de la Commission des Droits de l'Homme
(14 mars - 22 avril 2005)**

Violation des droits dans les zones rurales

Le droit de vivre et de travailler

1. Les politiques libérales de la Banque Mondiale, du FMI et de l'OMC conduisent, sans ménagement, sur tous les continents, à la disparition de l'agriculture familiale traditionnelle au profit des grandes exploitations, de plus en plus intensives et industrielles, alors que l'agriculture constitue encore le moyen de survie de près de 70% des populations des pays en développement.
2. Ces populations se trouvent exposées à des situations inquiétantes d'appauvrissement et leurs droits humains fondamentaux ne sont plus garantis. Les femmes, dans bien des cas, en sont généralement les premières victimes. Leur activité, souvent liée à la production vivrière, n'est ni valorisée, ni reconnue. Les systèmes matrimoniaux et les droits d'héritage leur étant, d'une manière générale, défavorables, elles sont, de ce fait, exclues des processus de réforme agraire, alors qu'elles occupent une place privilégiée dans production agricole, la protection des valeurs et des cultures de leurs communautés.

Le droit à la terre contesté

3. Globalement, partout où l'accès à la terre est très inégalitaire, les politiques de réforme agraire deviennent urgentes pour lutter contre la faim et l'insécurité. En décembre 2004, s'est tenu à Valence (Espagne) le premier Forum mondial sur la Réforme agraire. Venant de 70 pays et des 5 continents, les 600 participants ont rappelé la nécessité de nouvelles politiques d'accès et de gestion de la terre. Ils ont également pris la mesure des violences dont sont victimes les paysans qui revendiquent leur droit à la terre dans le monde entier.
4. En Amérique latine, des témoignages récents, rendus publics, manifestent que la violence contre les paysans qui luttent pour leur terre a augmenté, ces dernières années, sans que le phénomène ne retienne l'attention qu'il mérite de la part de la communauté internationale.
5. Le Brésil, par exemple, est un des pays où la concentration de la terre est la plus forte du monde : 1% des propriétaires terriens possède près de 46% de l'ensemble des terres cultivables. Face à la lenteur de la mise en œuvre d'une véritable réforme agraire, des organisations, comme le Mouvement des Sans-Terre, font pression pour l'application de la loi en occupant des terres en friches. Mais, la réaction des grands propriétaires qui, très souvent, bénéficient de la complicité de la police et du pouvoir judiciaire, est alors d'une extrême violence, puisqu'elle se traduit par un chiffre en augmentation d'arrestations, d'emprisonnements et d'assassinats.

Dans les conflits et la guerre

6. En Colombie, la population est poussée à s'impliquer dans le travail des forces de l'ordre. Les paysans sont ainsi transformés en membres actifs de l'armée. 70 paramilitaires viennent, tout récemment, d'être condamnés à des peines de prison pour le massacre, en avril 2001, de 40 paysans qu'ils soupçonnaient de sympathie envers la guérilla. Des campagnes de diffamation cherchent à associer les organisations agricoles à la subversion, de façon à légitimer la répression. Ces dernières années, près de 2 millions de paysans ont été déplacés de leurs terres par la violence.
7. Au Burkina Faso, comme dans les autres pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, la situation des éleveurs traditionnels, les Peuls, est de plus en plus précaire. Ils risquent de disparaître à cause de conditions très difficiles d'accès aux pâturages. Les conflits se multiplient et des communautés s'affrontent avec mort d'homme, comme tout récemment, dans le sud du pays.
8. Dans d'autres pays d'Afrique (Libéria, Sierra Leone, Angola, ...) quand un conflit a pris fin et que la paix est enfin rétablie, des millions de personnes, après avoir vécu dans des camps de réfugiés ou de déplacés, reviennent chez elles et découvrent que leurs fermes ont été détruites, que leurs bêtes ont disparu et que leurs champs sont inaccessibles parce qu'ils sont piégés par des mines.

Une question vitale

9. L'accès à la terre par les pauvres des régions rurales, partout dans le monde, par les Dalits en Inde d'une manière particulière et par les peuples autochtones d'une manière générale, est un élément déterminant de la souveraineté alimentaire, du développement durable et de la réalisation des droits humains fondamentaux. Un accès plus juste à la terre est, en effet, la condition préalable indispensable à un développement économique et social harmonieux des zones rurales.
10. Pour les mouvements de la FIMARC, la question de la terre est au cœur des luttes contre la paupérisation et la faim. C'est pourquoi, ils veulent rappeler à la Commission des Droits de l'Homme qu'une réforme agraire va bien au-delà d'une simple redistribution des terres et que le droit d'usage est à valoriser plus que le droit de propriété lui-même.
11. La FIMARC voudrait également rappeler, en conclusion, que la mise en place de réforme agraire pour combattre la faim est une obligation des Etats, ainsi que le dit explicitement le Pacte international des droits économiques, dans son article 11, alinéa 2a, quand il parle de « *réforme des régimes agraires, de manière à assurer au mieux la mise en valeur et l'utilisation des ressources naturelles* ».

Original en français
Assesse, mars 2005